

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DECLARATION PREALABLE
ARRETE DE NON OPPOSITION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230420-DP23K2025-AI

SLOW

Demande déposée le 15/03/2023 complétée le 06/04/2023

N° DP 53 140 23K2025

Par :	Monsieur THOMY ALEXANDRE Madame THOMY CRISTELE
Demeurant à :	5 IMPASSE MARYVONNE DUPUREUR 53950 LOUVERNE
Pour :	Clôture grillage rigide gris anthracite avec lamelles bois
Sur un terrain sis à :	5 IMPASSE MARYVONNE DUPUREUR 53950 LOUVERNE ZE 0179 - Superficie du terrain 558 m ²

Surface de plancher :

Nb de logements :

- Individuels :

- Collectifs :

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,
Vu les pièces complémentaires reçues le 06/04/2023,

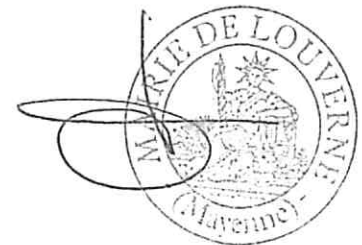
ARRETE

ARTICLE UNIQUE -

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

LOUVERNE, le 20/04/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE



MISE EN LIGNE LE : 21/04/23

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 17/03/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.